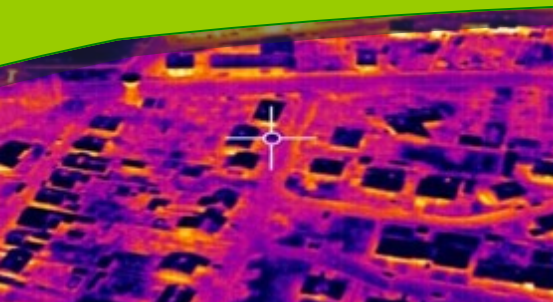


www.rehainville.fr



Pass Eco Energie

Le barrage de Pierre Percée

Le dirigeable lorrain



Rehain'Actu



Édito

La période qui vient de s'écouler a vu l'adoption des budgets par les différentes collectivités.

En ce qui concerne Rehainville, les taux cumulés commune et intercommunalité seront les mêmes qu'en 2016.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), du fait de notre appartenance à la CCTLB, baisse de 14.54% (taux de l'ex Val de Meurthe et taux revoté pour la CC3M) à 12%. Pour exemple, pour une valeur locative moyenne de 2000 €, cela représentera une économie de 50.80 €.

Je peux déjà vous annoncer qu'une étude va être faite pour savoir si nous restons à la taxe sous sa forme actuelle ou si nous passons à la taxe incitative ou à la redevance incitative. Cette décision sera prise l'an prochain.

Je vous tiendrai informé dès que les résultats seront connus et que le nouveau mode de calcul sera adopté par les élus.

Je tiens à remercier les électeurs Rehainvillois de la bonne participation enregistrée lors des deux tours de la Présidentielle. C'est honorer ceux qui se sont battus pour obtenir le droit de vote.

La commune poursuit sa transformation concernant le fleurissement. Je souhaite que le travail effectué par la Commission et les agents trouve sa récompense dans la récupération d'une première fleur après le passage prévu de la Commission Régionale.

Je tiens à souhaiter à toutes et à tous d'excellentes vacances. Que ceux qui ne peuvent partir pour différentes raisons puissent trouver dans les animations de notre territoire des instants de divertissements agréables.

Pour finir, je vous invite à visiter le plus souvent possible le site de notre communauté de communes qui foisonne d'informations et qui annonce les manifestations réservées à tous (www.delunevilleabaccarat.fr)

Votre Maire,
Gérard COINSMANN

CASQUE DE VELO OBLIGATOIRE

En application de la mesure n°16 du Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) visant à réduire la gravité des blessures au visage et les risques de traumatismes crâniens, le port du casque devient obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, qu'ils soient conducteurs ou passagers.

A compter du 22 mars 2017, en cas de non-respect de cette obligation, les adultes transportant ou accompagnant les enfants non protégés pourront être sanctionnés par une amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe (135 €).

Prudence oblige, sortez casqués !

P ASS ECO ENERGIE

Au cours de la réunion du 15 mars à laquelle les Rehainvillois étaient conviés, la CCTLB et le Pays du Lunévillois nous ont présenté le Pass Eco Energie, dispositif visant à réduire nos consommations et à lutter contre la précarité énergétique. Dans 20 ans, si nous ne changeons pas nos habitudes de chauffage, compte tenu de l'évolution du prix de l'énergie, le montant de notre facture aura doublé. Des travaux de « rénovation énergétique » entrepris dans un habitat ancien permettent un gain important sur la facture et une amélioration de la valeur marchande du logement.

Le PASS ECO ENERGIE proposé, est un accompagnement gratuit, neutre et individualisé en 5 étapes :

1. Les habitations potentiellement énergivores ont été identifiées. Une thermographie aérienne a été effectuée fin novembre 2016 en milieu de nuit, qui a permis pour chaque habitation de relever les déperditions de chaleur aussi bien par le toit que par les murs extérieurs (voir page 1, la vue aérienne de la rue de la Fontaine Bénite et de la rue Derrière la Ville) .

2. Pour le propriétaire souhaitant s'engager dans un projet de rénovation, il est proposé une visite gratuite du domicile par un technicien spécialisé pour : faire le point sur le projet et la situation du foyer, présenter les images aériennes de l'habitation et visualiser les principales déperditions, analyser les factures de chauffage et les conditions d'usages du logement, identifier les pistes d'amélioration et le potentiel de travaux à effectuer pour rendre le logement performant.

3. Une fois la visite technique effectuée, le technicien vous enverra votre Pass Eco Energie personnalisé comprenant : les images aériennes de votre habitation, l'état actuel de vos consommations et la classe énergie de votre logement, un récapitulatif de ses atouts et de ses faiblesses, une liste de travaux chiffrés et hiérarchisés assortis d'un descriptif général destiné aux entreprises, une proposition d'accompagnement et de suivi de votre projet étape par étape

4. Si vous souhaitez donner suite à tout ou partie du projet, le technicien vous accompagnera à chaque étape : autorisations, devis, financement, subventions, aides fiscales, réalisation des travaux, réponse aux difficultés éventuelles.

5. Une visite et une analyse de vos consommations après travaux permettra de constater le gain réel apporté par votre rénovation et ainsi déterminer la nouvelle classe énergétique de votre logement.

Contact CCTLB: Adrien LAROQUE

Tel : 03 83 74 05 00

Mail : aloroque@delunevilleabaccarat.fr

CARTE D'IDENTITE NOUVELLE PROCEDURE

Depuis le 28 mars 2017, dans le cadre de la réforme de l'organisation des préfectures visant à moderniser et sécuriser les services, les demandes de cartes nationales d'identité sont gérées comme celles des passeports biométriques. Désormais, l'administré doit effectuer une pré-inscription en ligne pour une demande, un renouvellement, ou en cas de perte ou de vol à l'adresse <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>. Ensuite, muni du numéro de pré-demande, l'usager Meurthe-et-Mosellan peut se rendre, au choix, dans l'une des 20 mairies du département, dont Lunéville, équipées d'un dispositif de prise d'empreintes.

Enfin, la carte sera à retirer à l'endroit où le dossier a été déposé.

V

IDEOSURVEILLANCE

Depuis le début de l'année, des caméras de vidéosurveillance ont été installées pour la sécurité de tous. Elles sont au nombre de cinq : rue du Lieutenant Yves de Ravinel pour filmer à l'entrée de notre village les véhicules en provenance de Xermaménil et Mont sur Meurthe; rue du Laxatte pour surveiller l'arrivée d'Hériménil; angle des rues Gambetta et Mont sur Meurthe; la quatrième filme la proximité de la mairie et du foyer socio-culturel et la dernière la zone de Chaufontaine (entrée et sortie d'autoroute).

Ces caméras envoient leurs images directement en mairie dans un local créé à cet effet. Les images sont stockées 15 jours avant d'être détruites. Sont uniquement habilités à les consulter les élus ayant la qualité d'Officier de Police Judiciaire (OPJ) ainsi que les forces de l'ordre.

Seules les plaques d'immatriculation sont filmées grâce à un logiciel spécial.

Les caméras ont pour objectifs de dissuader les personnes malveillantes et de faciliter les recherches en cas de délit à Rehainviller ou dans les communes environnantes.

S

SOUS L'INFLUENCE DU BARRAGE DU VIEUX - PRE

Le Vieux-Pré est un lac artificiel de 302 hectares soit 63 millions de mètres cubes d'eau. Il est situé en amont de Rehainviller sur les communes de Pierre-Percée et Pexonne, en bordure de la rivière la Plaine. Il a été construit par EDF pour régulariser le débit de la Moselle pour les besoins de la centrale nucléaire de Cattenom. L'eau du lac se déverse dans la Plaine qui se jette dans la Meurthe puis la Moselle. Ce barrage, aménagement hydraulique de 69 m de hauteur au-dessus du terrain naturel, fait partie des catégories d'ouvrages relevant d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI). La commune de Rehainviller située en zone 2 d'inondation (zone spécifique d'inondation la plus éloignée du barrage) est incluse dans ce PPI. L'onde de submersion établie par EDF fait apparaître qu'une partie au moins du territoire communal pourrait être inondée en cas de rupture.

Depuis 1995, année de la première mise en eau totale, le fonctionnement du barrage n'a pas posé de difficultés sérieuses. Si les ruptures de barrage sont extrêmement rares, elles ont souvent des conséquences catastrophiques pour les personnes et les biens, d'où l'importance de la planification des secours.

En cas de rupture de barrage, le Plan Particulier d'Intervention est déclenché par le préfet. Il est relayé par la mairie qui, à son tour, s'occupe des populations dont elle a la charge. Ainsi, les maires sont alertés par un automate d'appel, par les forces de l'ordre. Après la rupture du barrage du Vieux Pré, le temps d'arrivée du front de l'onde à Rehainviller est estimé à 6 heures avec une hauteur maximale de l'onde de submersion de 6 mètres.

Il appartient au maire de :

- organiser au sein de la commune l'alerte des autorités (sapeurs-pompiers, gendarmerie, police, médecin). Le signal d'alerte sera accompagné de la diffusion des consignes de sécurité à la population par les médias (radios et TV) ;
- gérer l'information préalable et régulière des habitants en portant à leur connaissance les signaux d'alerte, les zones de rassemblement et les itinéraires vers les lieux d'accueil. Ces consignes figurent à l'entrée de la mairie ;
- relayer l'alerte des habitants en prévoyant un vecteur complémentaire d'alerte (tocsin, véhicule sonorisé ou autre) ;
- prévoir la liaison avec la préfecture et la cellule de crise, ainsi que la composition et la localisation d'un poste de commandement communal ;
- suivre les opérations de secours et gérer le concours des services municipaux.

Il est indispensable d'identifier les populations particulières (occasionnelles, à mobilité réduite, enfants...) et les installations susceptibles d'occasionner des sur-accidents. Des zones de rassemblement des populations atteintes par l'onde de submersion, ainsi que les itinéraires à privilégier pour rejoindre ces zones, sont définis et disponibles en mairie.

Il faut bien reconnaître que même si le risque d'une rupture totale est faible, en raison de sa conception (barrage à remblais et non en béton), le risque existe et nous devons tous le prendre en compte.

VOL MANQUE A CHAUFONTAINE...

Mais qu'est-ce qui fait donc courir les Rehainvillois à Chaufontaine le dimanche après midi entre 1908 et 1911 ?

Ah ça ! Monsieur BRISSON, le propriétaire du café, s'en frotte bien les mains. Ca attire du monde et des conversations...

« Pensez donc ! Un hangar de 75m de long sur 25m de large et 28m de haut ! Oui là, tout près, entre la ferme et la carrière de sable. C'est ces deux gars-là qui ont construit ça : le Léon BOT qui est ingénieur à Lille et l'Eugène LALLEMAND qui est ingénieur aux Wagons à Lunéville. Mais pour quoi faire ? Ah ! Et bien, pour le savoir, faut payer l'entrée ! »

Soit, allons voir. Derrière l'immense porte, Monsieur BOT, penché sur un cahier, fait des calculs et rédige des formules techniques. Mais c'est dans l'ombre, près de lui, que se tient l'énorme surprise : on dirait d'abord un oiseau surgi de la nuit des temps. Non, c'est une sorte de poutre arquée, immense, avec des tuyaux d'acier. Elle fait 62,5m de longueur et 15m de largeur. Monsieur LALLEMAND s'approche et dit : « Je vous présente le Dirigeable Lorrain ».

Voilà donc le projet caché de ces deux inventeurs : réunir les principes de l'aérostas, de l'aéroplane, du cerf volant et du parachute, et en faire le terminus d'une compagnie d'aérobuses Lunéville-Londres-Paris. Le résultat est époustoufflant. A chaque extrémité, deux énormes hélices tournent en sens inverse. Une fois en vol, l'engin devrait ressembler à un grand croissant auquel est accrochée une nacelle. C'est, en tout cas, ce qu'en dit le journal scientifique « Le Temps » dans un article qu'il consacre au projet. Les travaux vont bon train et, en ce début d'année 1911, il ne manque que la couche de peinture finale et la fixation du gouvernail.

Mais les éléments vont en décider autrement : le dimanche 26 février 1911, les Rehainvillois sont aux vêpres et entendent le vent souffler en rafales. A leur sortie de l'église, la nouvelle se répand : un tourbillon de vent s'est engouffré sous le fameux hangar de Chaufontaine et l'a couché à terre. C'en est fini du beau dirigeable : il gît là sous les poutrelles du hangar, informe, écrasé, aplati sur ses tréteaux.

Les travaux ne seront jamais repris malgré les souscriptions et jamais le Dirigeable Lorrain ne montera dans le ciel de Chaufontaine.

*Récit de Bernard HALTER, habitant de Rehainviller
D'après les recherches de l'Abbé Jean BARBIER*

LES ELECTIONS EN 2017

Le premier tour des législatives aura lieu le dimanche 11 juin et le second le dimanche 18 juin. Tous les 5 ans, les législatives visent à désigner au suffrage universel direct les 577 députés de l'Assemblée Nationale, dont le rôle est de discuter et de voter les lois. Au sein de sa circonscription, un candidat peut être élu dès le 1er tour s'il obtient plus de 50 % des suffrages exprimés et que le nombre de voix recueillies atteint au moins 25 % des électeurs inscrits. A défaut de candidat élu dès le 1er tour, un second tour qualifiera les deux candidats arrivés en tête. D'autres candidats peuvent aussi être présents au second tour, à condition d'avoir obtenu un nombre de suffrages au moins égal à 12,5 % des électeurs inscrits. Le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix au second tour est élu député.

AGENDA Juin-Juillet

Samedi 24 juin : kermesse organisée par l'Association A nos p'tits écoliers et fête de la musique par la municipalité.

Dimanche 25 juin : sortie au Zoo d'Amnéville (Association Familles Rurales).

Samedi 8 juillet : repas et bal au terrain de football organisé par l'ASRH suivis des feux d'artifices offerts par la municipalité.

ETAT CIVIL

NAISSANCE :

Zoé BASTIEN le 9 mai 2017 à Nancy
Tous nos vœux au nouveau-né et aux heureux parents

DECES

. Chantal, Marie DAMIANI le 13 mars 2017
. Roger, René ENEL le 7 mai 2017
Nous présentons nos condoléances aux familles éprouvées.

ACTU +

Assainissement 2017

La redevance est identique à celle de 2016 soit : 2,62€ TTC le M3 (y compris taxe Agence de l'eau). Le SIE de Blainville-Damelevières a inscrit au budget 2017, les travaux de raccordement concernant les rues suivantes : Chemin du Fonteny, rue du Lieutenant Yves de Ravinel, rue du Bel air et rue du Laxatte pour un montant de 248 000€.

Nouveau conseiller municipal

Suite à la démission d'Hannelore LOUIS, 4^{ème} adjointe, Marc CONREAUX a intégré le conseil municipal. Des changements ont été également opérés au sein des commissions : ainsi, Nathalie PETITJEAN a rejoint la commission communication, Bruno PRONGUE la commission fleurissement et Marc CONREAUX la commission travaux.